

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 1037****16 octobre 2004****SOMMAIRE**

Anglo-Dutch Investment Group, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	49757	Highgate Finance & Holding S.A., Luxembourg . . . . .	49730
Anglo-Dutch Investment Group, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	49757	Highgate Finance & Holding S.A., Luxembourg . . . . .	49730
Aster City Cable Holding Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	49755	Holcopo Holding S.A. . . . .	49756
Austria Corporation S.A.H., Luxembourg . . . . .	49773	Holding 2001 S.A., Luxembourg . . . . .	49753
Benvest S.A.H., Luxembourg . . . . .	49776	Holding Européenne de Propriété Industrielle S.A., Luxembourg . . . . .	49764
BIRS, Bureau International de Règlement de Sinistres S.A. Luxembourg, Luxembourg . . . . .	49759	Hostellerie des Rochers, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	49736
Bourkel Pavon & Partners S.A., Luxembourg . . . . .	49755	Intercontact S.A., Luxembourg . . . . .	49736
Bureau d'Expertises Vétérinaires, S.à r.l. . . . .	49767	Jakobsberg Centrum, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	49755
CEIG, Compagnie Européenne d'Investissement et de Gestion S.A., Luxembourg . . . . .	49758	L.M.B.E. Europe S.A., Luxembourg . . . . .	49733
Centrale Européenne de Distribution, S.à r.l. . . . .	49736	Land TLC S.A., Luxembourg . . . . .	49765
Colotel Guanahani Investment, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	49758	Lithonia Holding S.A., Luxembourg . . . . .	49749
Colotel Guanahani Investment, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	49758	Lithonia Holding S.A., Luxembourg . . . . .	49749
Defcolux, S.à r.l. . . . .	49736	Luxar Conseil S.A., Luxembourg . . . . .	49744
Diertech S.A., Luxembourg . . . . .	49750	Luxar Conseil S.A., Luxembourg . . . . .	49745
Diertech S.A., Luxembourg . . . . .	49750	Luxar S.A., Luxembourg . . . . .	49737
Euro.I S.A.H., Luxembourg . . . . .	49773	Luxex S.A.H., Luxembourg . . . . .	49772
Falck Group Holding S.A. . . . .	49736	Management and Investments in 5 Continents S.A. - M.I.5.C. S.A., Luxembourg . . . . .	49762
Fantuzzi Industries, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	49754	Mast Enterprises S.A.H., Luxembourg . . . . .	49771
Fersa S.A. . . . .	49757	Media Web Investments S.A. . . . .	49764
Fesbo S.A. . . . .	49757	Media Web Investments S.A. . . . .	49764
Fidint S.A., Luxembourg . . . . .	49753	Novasol Investments S.A., Luxembourg . . . . .	49752
Financière Versailles, S.à r.l. Sub 4, Luxembourg . . . . .	49753	NovEnergia 2010, Sicav, Senningerberg . . . . .	49771
Financière Versailles, S.à r.l. Sub 5, Luxembourg . . . . .	49754	Opportunity Invest S.A., Luxembourg . . . . .	49775
Fixedil S.A., Luxembourg . . . . .	49770	Orion Properties N° 3, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	49731
Fixedil S.A., Luxembourg . . . . .	49770	Parteuropa Holding S.A., Luxembourg . . . . .	49772
Fondation Kräizbiere . . . . .	49746	Place de l'Etoile S.A., Luxembourg . . . . .	49735
Galia Finance S.A.H., Luxembourg . . . . .	49775	Prestige Coiffure, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	49768
Galor Holding S.A., Luxembourg . . . . .	49776	Quatingo Holding S.A., Luxembourg . . . . .	49775
General Forest International S.A., Luxembourg . . . . .	49751	Ravago Holding S.A., Luxembourg . . . . .	49774
Grand Estate Investments S.A., Luxembourg . . . . .	49747	Revesta S.A.H., Luxembourg . . . . .	49772
Graphix S.A., Luxembourg . . . . .	49731	Rosebud Holdings S.A., Luxembourg . . . . .	49753
H&M Reinsurance S.A., Münsbach . . . . .	49748	RW Consult, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	49768
H&M Reinsurance S.A., Münsbach . . . . .	49748	RW Consult, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	49768
		S E A P S.A., Luxembourg . . . . .	49760
		S.T.E.I. S.A., Luxembourg . . . . .	49752
		SEAP, Société Eurafricaine de Participations S.A., Luxembourg . . . . .	49760
		SEO, Société Electricque de l'Our, Luxembourg . . . . .	49771

Seriphos Holding S.A., Luxembourg . . . . .	49773	Sogecore International S.A., Senningerberg . . . . .	49748
Shantou World Trade Centre Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	49760	Sogecore Participations S.A., Senningerberg . . . . .	49751
Shantou World Trade Centre Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	49760	Sogecore Risk Strategies S.A., Senningerberg . . . . .	49750
Shantou World Trade Centre Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	49760	Sogecore S.A., Senningerberg . . . . .	49751
Shantou World Trade Centre Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	49760	SSCC Lux IV, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	49756
Shantou World Trade Centre Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	49761	SSCC Lux VI, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	49759
Shantou World Trade Centre Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	49761	Status, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	49756
Shantou World Trade Centre Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	49761	Status, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	49756
Shantou World Trade Centre Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	49761	Stereolux S.A., Luxembourg . . . . .	49764
Shantou World Trade Centre Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	49761	Stubinen, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	49756
Shantou World Trade Centre Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	49761	Sundhar Holding S.A., Luxembourg . . . . .	49745
Sicris Immobilier S.A., Luxembourg . . . . .	49759	T.I.N.T. S.A., Transmec International, Luxem- bourg . . . . .	49736
Sitrof Holding S.A., Luxembourg . . . . .	49775	Tenos S.A., Luxembourg . . . . .	49757
Skol International Development Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	49759	The Bank of New York Europe Limited, Luxem- bourg Branch, S.à r.l., Senningerberg . . . . .	49747
Sobelude S.A., Luxembourg . . . . .	49754	Titlis Participations S.A.H., Luxembourg . . . . .	49774
Société Générale de Finance S.A., Luxembourg . .	49759	Tumba, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	49754
Sogecore Employee Benefits S.A., Senningerberg	49751	UBS Target Fund, Sicav, Luxembourg . . . . .	49771
		Vénézia Investissements S.A., Luxembourg . . . . .	49749
		Vénézia Investissements S.A., Luxembourg . . . . .	49749
		Vérandas Grand-Ducales, S.à r.l., Luxembourg . . .	49747
		Vinci S.A., Luxembourg . . . . .	49767
		Waterton Lakes Project S.A., Luxembourg . . . . .	49770
		Z.D. Finance S.A., Luxembourg . . . . .	49752

#### HIGHGATE FINANCE & HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 30.438.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT01929, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(065653.3/565/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

#### HIGHGATE FINANCE & HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 30.438.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 29 mars 2004*

3. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'ensemble des mandats relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2003.

4. Les mandats d'Administrateurs et de Commissaire aux Comptes venant à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renouveler les mandats d'Administrateur de Messieurs Jacques Mersch, Christophe Blondeau et Romain Thillens pour une nouvelle période de six ans. De même, l'Assemblée décide de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes de la société HRT REVISION, S.à r.l., pour une nouvelle période de six ans.

Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle à tenir en l'an 2010.

5. L'Assemblée décide de ne pas renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Rodney Haigh et lui donne décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour et décide de nommer Administrateur avec effet immédiat, Monsieur Pierre Hoffmann, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle à tenir en l'an 2010.

Pour extrait conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT01928. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065650.3/565/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

**ORION PROPERTIES N° 3, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 13.000,-.**Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 72.751.

## EXTRAIT

Le 13 juillet 2004, ORION MASTER LUXEMBOURG, S.à r.l., une société régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 72.752, a cédé, conformément à l'article 189 de la loi du 15 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, toute sa participation consistant en mille trois cents (1.300) parts sociales dans ORION PROPERTIES N° 3, S.à r.l., à ORION MASTER II LUXEMBOURG S.à r.l., une société régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 101.499.

Suite à cette cession, le capital social de ORION PROPERTIES N° 3, S.à r.l. est actuellement entièrement détenu par ORION MASTER II LUXEMBOURG S.à r.l., précitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2004.

*Pour ORION MASTER LUXEMBOURG, S.à r.l.*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2004, réf. LSO-AT01458. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065106.3/267/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

**GRAPHIX S.A., Société Anonyme.**Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 102.820.

## STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-cinq août.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société LANGCRAFT INVESTMENTS LIMITED, avec siège social à Londres N3 1RL, Lawford House, Albert Place (Angleterre), inscrite au Companies House à Londres sous le numéro 5019056,

2) La société MYDDLETON ASSETS LIMITED, avec siège social à Londres N3 1RL, Lawford House, Albert Place (Grande-Bretagne), inscrite au Companies House à Londres sous le numéro 5114605,

lesquelles sociétés sont ici représentées par Monsieur Laurent Krimou, employé privé, demeurant professionnellement à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare,

en vertu de deux procurations sous seing privée lui délivrées à Luxembourg, le 19 août 2004, lesquelles procurations, resteront annexées au présent acte. Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire soussigné de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme qu'ils entendent constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de GRAPHIX S.A.

Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré à l'intérieur de la Ville de Luxembourg par simple décision à prendre par le ou les organes chargés de la gestion journalière.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège de la société ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prestation de services et la mise en relation clientèle.

La société peut prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou toute autre manière, et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances et garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question ci-dessus.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (31.000,00 EUR) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix Euros (310,00 EUR) chacune, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une période ne pouvant dépasser six ans. Ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion qui suit, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux prescriptions de la loi.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 6.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée par la signature unique de l'administrateur délégué.

**Art. 7.** Le conseil d'administration peut désigner un président, en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, celui-ci pouvant être donné par écrit, télégramme, télécopie ou E-mail.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 8.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et toujours révocables.

**Art. 9.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 10.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de mai à 15.00 heures au siège social de la société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocation.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 11.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil peut décider que, pour pouvoir assister à une assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours au moins avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, porteur d'une procuration donnée par écrit, télégramme, télécopie ou E-mail.

Les décisions sont prises à la majorité des voix, sauf les cas où la loi prévoit des conditions de quorum ou de majorités plus strictes.

**Art. 12.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

La première assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la désignation du président du conseil d'administration et à la nomination d'un ou de plusieurs administrateurs-délégués.

**Art. 13.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par la suite, est d'application chaque fois qu'il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Par dérogation à l'article 9 des statuts, le 1<sup>er</sup> exercice commencera aujourd'hui-même pour finir le 31 décembre 2004.

2) La première assemblée générale se tiendra en l'an 2005.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

1) La société LANGCRAFT INVESTMENTS LIMITED, prédite, cinquante actions .....	50
2) La société MYDDLETON ASSETS LIMITED, prédite, cinquante actions .....	50
Total: cent actions .....	100

Toutes les actions ont été intégralement libérées en espèces de sorte que le montant intégral du capital social se trouve à la disposition de la société, la preuve par attestation bancaire en ayant été rapportée au notaire qui le constate.

#### Constatation

Le notaire constate encore l'accomplissement des conditions exigées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales.

#### Estimation du coût

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à 1.440,00 EUR.

#### Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqués en assemblée générale extraordinaire, ont, après avoir constaté que l'assemblée était régulièrement constituée, pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et le nombre des commissaires à un.

Sont nommés administrateurs:

1) La société MYDDLETON ASSETS LIMITED, avec siège social à Londres N3 1RL, Lawford House, Albert Place (Angleterre), inscrite au Companies House à Londres sous le numéro 5019056.

2) La société FIDUGROUP HOLDING S.A.H., avec siège social à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 85.664.

3) La société LANGCRAFT INVESTMENTS LIMITED, avec siège social à Londres N3 1RL, Lawford House, Albert Place (Grande-Bretagne), inscrite au Companies House à Londres sous le numéro 5114605.

La société FIDUGROUP HOLDING S.A.H. est nommée administrateur-délégué.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2010.

Est nommée commissaire:

La société FID'AUDIT LIMITED, avec siège social à Belize City - Belize, Jasmine Court, 35 A Regent Street, inscrite au IBC International Business Company à Belize le 14 janvier 2002 sous le numéro 23.869.

Le mandat du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle que se tiendra en l'an 2010.

2) Le siège de la société est établi à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

Dont acte, fait et dressé à Luxembourg, date qu'en tête,

Et lecture faite, les comparants ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Krimou, J.P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2004, vol. 21CS, fol. 95, case 7. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2004.

J.P. Hencks.

(074847.3/216/135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2004.

### L.M.B.E. EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 102.819.

### STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-six août.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société LANGCRAFT INVESTMENTS LIMITED, avec siège social à Londres N3 1RL, Lawford House, Albert Place (Angleterre), inscrite au Companies House à Londres sous le numéro 5019056,

2) La société MYDDLETON ASSETS LIMITED, avec siège social à Londres N3 1RL, Lawford House, Albert Place (Grande-Bretagne), inscrite au Companies House à Londres sous le numéro 5114605,

lesquelles sociétés sont ici représentées par Monsieur Laurent Krimou, employé privé, demeurant professionnellement à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare,

en vertu de deux procurations sous seing privée lui délivrées à Luxembourg, le 25 août 2004, lesquelles procurations, resteront annexées au présent acte. Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire soussigné de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme qu'ils entendent constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de L.M.B.E. EUROPE S.A.

Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré à l'intérieur de la Ville de Luxembourg par simple décision à prendre par le ou les organes chargés de la gestion journalière.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège de la société ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prestation de services et la mise en relation clientèle.

La société peut prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou toute autre manière, et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances et garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question ci-dessus.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (31.000,00 EUR) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix Euros (310,00 EUR) chacune, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une période ne pouvant dépasser six ans. Ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion qui suit, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir, tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux prescriptions de la loi.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 6.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée par la signature unique de l'administrateur délégué.

**Art. 7.** Le conseil d'administration peut désigner un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, celui-ci pouvant être donné par écrit, télégramme, télécopie ou E-mail.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 8.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et toujours révocables.

**Art. 9.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 10.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de mai à 15.00 heures au siège social de la société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocation.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 11.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil peut décider que, pour pouvoir assister à une assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours au moins avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, porteur d'une procuration donnée par écrit, télégramme, télécopie ou E-mail.

Les décisions sont prises à la majorité des voix, sauf les cas où la loi prévoit des conditions de quorum ou de majorités plus strictes.

**Art. 12.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

La première assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la désignation du président du conseil d'administration et à la nomination d'un ou de plusieurs administrateurs-délégués.

**Art. 13.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par la suite, est d'application chaque fois qu'il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

*Dispositions transitoires*

1) Par dérogation à l'article 9 des statuts, le 1<sup>er</sup> exercice commencera aujourd'hui-même pour finir le 31 décembre 2004.

2) La première assemblée générale se tiendra en l'an 2005.

*Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

1) La société LANGCRAFT INVESTMENTS LIMITED, prédite, cinquante actions . . . . .	50
2) La société MYDDLETON ASSETS LIMITED, prédite, cinquante actions . . . . .	50
Total: cent actions . . . . .	100

Toutes les actions ont été intégralement libérées en espèces de sorte que le montant intégral du capital social se trouve à la disposition de la société, la preuve par attestation bancaire en ayant été rapportée au notaire qui le constate.

*Constataion*

Le notaire constate encore l'accomplissement des conditions exigées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales.

*Estimation du coût*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à 1.440,00 EUR.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant, les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqués en assemblée générale extraordinaire, ont, après avoir constaté que l'assemblée était régulièrement constituée, pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et le nombre des commissaires à un.

Sont nommés administrateurs:

1) La société MYDDLETON ASSETS LIMITED, avec siège social à Londres N3 1 RL, Lawford House, Albert Place (Angleterre), inscrite au Companies House à Londres sous le numéro 5019056.

2) La société FIDUGROUP HOLDING S.A.H., avec siège social à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 85.664.

3) La société LANGCRAFT INVESTMENTS LIMITED, avec siège social à Londres N3 1RL, Lawford House, Albert Place (Grande-Bretagne), inscrite au Companies House à Londres sous le numéro 5114605.

La société FIDUGROUP HOLDING S.A.H. est nommée administrateur-délégué.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2010.

Est nommée commissaire:

La société FID'AUDIT LIMITED, avec siège social à Belize City - Belize, Jasmine Court, 35 A Regent Street, inscrite au IBC International Business Company à Belize le 14 janvier 2002 sous le numéro 23.869.

Le mandat du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle que se tiendra en l'an 2010.

2) Le siège de la société est établi à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

Dont acte, fait et dressé à Luxembourg, date qu'en tête,

Et lecture faite, les comparants ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Krimou, J.P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2004, vol. 21CS, fol. 95, case 9. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2004.

J.P. Hencks.

(074849.3/216/135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2004.

**PLACE DE L'ETOILE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 32.856.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 2 août 2004, réf. LSO-AT00207, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2004.

Signature.

(065527.3/766/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

**CENTRALE EUROPEENNE DE DISTRIBUTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R. C. Luxembourg B 81.869.

**DEFCOLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R. C. Luxembourg B 75.556.

**FALCK GROUP HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

R. C. Luxembourg B 66.111.

**HOSTELLERIE DES ROCHERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2356 Luxembourg, 5, rue Pulvermühl.

R. C. Luxembourg B 16.155.

**INTERCONTACT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 12.920.

## LIQUIDATIONS JUDICIAIRES

Par jugements du 30 septembre 2004, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation des sociétés suivantes:

- CENTRALE EUROPEENNE DE DISTRIBUTION, S.à r.l., anciennement avec siège social à L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue, dont le siège social a été dénoncé le 3 avril 2003, R.C. B 81.869;
- DEFCOLUX, S.à r.l., anciennement avec siège social à L-1273 Luxembourg, 12, rue de Bitbourg, dont le siège social a été dénoncé le 28 février 2003, R.C. B 75.556;
- FALCK GROUP HOLDING S.A., anciennement avec siège social à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen, dont le siège social a été dénoncé le 8 avril 2003, R.C. B 66.111;
- HOSTELLERIE DES ROCHERS, S.à r.l., anciennement avec siège social à L-2356 Luxembourg, 5, rue de Pulvermühl, de fait inconnue à cette adresse, R.C. B 16.155;
- INTERCONTACT S.A., anciennement avec siège social à L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard Prince Henri, de fait inconnue à cette adresse, R.C. B 12.920;

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Christiane Junck, juge au tribunal d'arrondissement et liquidateur Maître Audrey Mossler, Avocat, demeurant à Luxembourg.

Pour extrait conforme

M<sup>e</sup> A. Mossler

Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2004, réf. LSO-AV03607. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2004, réf. LSO-AV03608. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2004, réf. LSO-AV03611. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2004, réf. LSO-AV03612. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2004, réf. LSO-AV03613. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083197.3//43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2004.

**T.I.N.T. S.A., TRANSMET INTERNATIONAL, Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 67.471.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire des actionnaires  
tenue au siège social à Luxembourg, le 8 avril 2004*

Monsieur Montecchi Danilo, Monsieur Montecchi Massimo, Monsieur De Bernardi Angelo, Madame Scheifer-Gillen Romaine et Monsieur Arno' Vincenzo sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Madame Ries-Bonani Marie-Fiore est renommée commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Pour extrait sincère et conforme.

T.I.N.T. S.A., TRANSMET INTERNATIONAL S.A.

M. Montecchi / A. De Bernardi

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2004, réf. LSO-AT00441. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065481.3/545/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

**LUXAR S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2163 Luxembourg, 28, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 103.267.

—  
**STATUTES**

In the year two thousand and four, on the twenty-eighth of September.

Before us Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1) LC & CO., S.à r.l., a corporation incorporated under the laws of France, with its registered office at 23, rue d'Antin, F-75002 Paris, France,

represented by Mr Jérôme Wigny, licencié en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 28 August, 2004.

2) Mr Bruno Lescoat, Director, ALTIGEFI, residing in 2, Villa du Roi Henri IV, F-92370 Chaville, France, represented by Mr Jérôme Wigny, licencié en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 28 August, 2004.

The proxies given, signed by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to state as follows the Articles of Incorporation of a société anonyme which they form between themselves:

**Art. 1.** There exists among the subscribers and all those who become owners of shares hereafter issued, a corporation in the form of a société anonyme under the name of LUXAR S.A. (the «Corporation»).

**Art. 2.** The Corporation is established for an unlimited period.

The Corporation may be dissolved by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation (the «Articles»).

**Art. 3.** The object of the Corporation is to render advisory and assistance services to Luxembourg undertakings for collective investment, in connection with the management of their assets and their promotion.

The Corporation may hold participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities. It may engage in the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Corporation may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Corporation may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 4.** The registered office of the Corporation is established in Luxembourg City, in the Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Corporation at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Corporation which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg corporation.

**Art. 5.** The subscribed capital of the Corporation is set at thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) comprising three thousand one hundred (3,100) shares with a par value of ten Euro (10.- EUR) per share fully paid-in.

The Corporation will issue nominative certificates representing shares of the Corporation.

A register of shareholders shall be kept at the registered office of the Corporation. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers.

The transfer of a share shall be effected by a written declaration of transfer inscribed on the register of shareholders, such declaration of transfer to be dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore.

The Corporation may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Corporation.

**Art. 6.** The capital of the Corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation as prescribed in Article twenty-one hereof.

**Art. 7.** Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Corporation shall represent the entire body of shareholders of the Corporation.

It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Corporation.

**Art. 8.** The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the third Tuesday of the month of April at 3.30 p.m. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

**Art. 9.** The quorum and delays required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Corporation, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable or telegram or telex or telefax.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

**Art. 10.** Shareholders will meet upon call by the board of directors or the statutory auditor, pursuant to notice setting forth the agenda sent by registered mail at least eight days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address in the register of shareholders, and publicized in accordance with the requirements of law.

If, however, all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

**Art. 11.** The Corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders of the Corporation.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting, for a period ending at the next annual general meeting and until their successors are elected and qualify, provided, however, that a director may be removed with or without cause and/or replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

In the event of vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may meet and may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman shall have a casting vote.

**Art. 12.** The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders. The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint another director, and in respect of shareholders' meetings any other person, as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

The board of directors from time to time may appoint the officers of the Corporation, including a general manager, the secretary and any assistant general managers, assistant secretaries or other officers considered necessary for the operation and management of the Corporation. Any such appointment may be revoked at any time by the board of directors. Officers need not be directors or shareholders of the Corporation. The officers appointed, unless otherwise stipulated in these Articles, shall have the powers and duties given them by the board of directors.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least 24 hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting.

This notice may be waived by the consent in writing or by cable or telegram or telex of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable or telegram or telex or telefax another director as his proxy.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

A director may attend at and be considered as being present at a meeting of the board of directors by telephone means.

The directors, acting unanimously by a circular resolution, may express their consent on one or several separate instruments in writing or by telex, cable, telegram or facsimile transmission confirmed in writing which shall together constitute appropriate minutes evidencing such decision.

**Art. 13.** The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by the secretary, or by two directors.

**Art. 14.** The directors may only act at duly convened meetings of the board of directors.

The board of directors shall have power to determine corporate policy and the course and conduct of the management and business affairs of the corporation. Directors may not, however, bind the Corporation by their individual acts, except as specifically permitted by resolution of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Corporation and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose, to officers of the Corporation.

**Art. 15.** No contract or other transaction between the Corporation and any other corporation or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Corporation is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other corporation or firm.

Any director or officer of the Corporation who serves as a director, officer or employee of any corporation or firm with which the Corporation shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other corporation or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director or officer of the Corporation may have any personal interest in any transaction of the Corporation, such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's or officer's interest therein, shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders. The term «personal interest», as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving the ALTIGEFI Group and any subsidiary or affiliate thereof or such other corporation or entity as may from time to time be determined by the board of directors in its discretion.

The Corporation may indemnify any director or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Corporation, or, at its request, of any other corporation of which the Corporation is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Corporation is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 16.** The Corporation will be bound by the joint signature of any two directors, or by the individual signature of any duly authorized officer of the Corporation, or by the signature of any other person or persons to whom authority has been delegated by the board of directors.

**Art. 17.** The operations of the Corporation, including particularly its books and fiscal affairs and the filing of any tax returns or other reports required by the laws of Luxembourg, shall be supervised by a statutory auditor. The statutory auditor shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders and until his successor is elected. The statutory auditor shall remain in office until re-elected or until his successor is elected.

The first statutory auditor shall be elected by the general meeting of shareholders immediately following the formation of the Corporation, and shall remain in office until the next annual general meeting of shareholders and until his successor is elected.

The statutory auditor in office may be removed at any time by the shareholders with or without cause.

**Art. 18.** The accounting year of the Corporation shall begin on 1st January of each year and shall terminate on 31st December of the same year.

**Art. 19.** From the annual net profit of the Corporation, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the Corporation as stated in Article five hereof or as increased or reduced from time to time as provided in Article six hereof.

The general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may alone declare dividends from time to time, as it in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

The dividends declared may be paid in any currency selected by the board of directors and may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors. The board of directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

The Board of Directors is authorized to distribute interim dividends subject to the conditions set forth by law.

**Art. 20.** In the event of a dissolution of the Corporation, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

**Art. 21.** These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

**Art. 22.** All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the law of tenth August nineteen hundred and fifteen on commercial companies and amendments thereto.

#### *Transitory provisions*

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December 2005.

The first annual general meeting will thus be held in the year 2006.

*Subscription and liberation*

The shares have been subscribed as follows:

Shareholder subscribed	Number of capital	Number of shares
1. LC & CO., S.à r.l., prenamed . . . . .	30,990 EUR	3,099
2. Mr Bruno Lescoat, prenamed. . . . .	10 EUR	1
Total: . . . . .	31,000 EUR	3,100

The shares have all been paid up to the extent of one hundred per cent (100%) by payment in cash, evidence of which was given to the undersigned notary.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Corporation as a result of its formation are estimated at two thousand euro.

*Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 of the law of 15th August 1915 on commercial companies have been observed.

*General meeting of shareholders*

The above named persons representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, the meeting took the following decisions:

1) The meeting appointed as directors:

- Mr François Metzler, Director, SCHUMANN-LAVEDRINE FINANCE S.A., 99, rue de Trèves, L-2630 Luxembourg;
- Ms Cécile Lescoat, Manager, LC & CO., S.à r.l., 23, rue d'Antin, F-75002 Paris;
- Mr Benoni Dufour, Civil Engineer, 6, Grand-rue L-3394 Roeser.

2) The meeting elected as auditor:

KPMG AUDIT, having its registered office in 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

3) The registered office of the Company is fixed at 28 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le vingt-huit septembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1) LC & CO., S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit français, ayant son siège social au 23, rue d'Antin, F-75002 Paris, France,

représentée par Monsieur Jérôme Wigny, licencié en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 28 août 2004.

2) Monsieur Bruno Lescoat, administrateur de ALTIGEFI, demeurant au 2, Villa du Roi Henri IV, F-92370 Chaville, France,

représenté par Monsieur Jérôme Wigny, prénommé, en vertu d'une procuration datée du 28 août 2004.

Les procurations prémentionnées, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées à ce document pour être soumises à l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter comme suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de LUXAR S.A. (la «Société»).

**Art. 2.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par résolution des actionnaires approuvée de la manière prévue pour la modification des présents statuts.

**Art. 3.** L'objet de la Société est de rendre des services de conseil et d'assistance à des organismes de placement collectif de droit luxembourgeois, en rapport avec la gestion de leurs avoirs et leur promotion.

La Société peut détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises et étrangères, ou d'autres entités juridiques. Elle peut également procéder tant à l'acquisition à travers des achats, souscriptions ou de toute autre manière, qu'au transfert à travers des ventes, échanges ou autrement, de titres, actions, dettes obligataires, billets à ordre et toutes autres valeurs, et détenir, administrer, développer et gérer son portefeuille. La Société peut aussi détenir des participations dans des associations et exercer son activité par le biais de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut procéder à tout genre d'emprunt et émettre des obligations et des dettes obligataires par le biais d'une offre privée.

De manière générale, elle peut porter assistance (par prêts, avances, garanties, cautions ou autre) à des sociétés et autres entreprises dans lesquelles la Société a des intérêts ou qui font partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient, peut prendre des mesures de contrôle et de supervision et effectuer toute opération qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, au Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé par résolution du Conseil des succursales ou autres bureaux tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Conseil estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou encore la communication aisée entre son siège et des personnes se trouvant à l'étranger, se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure temporaire n'a toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

**Art. 5.** Le capital souscrit de la Société s'élève à trente et un mille euros (31.000 EUR) représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) par action entièrement libérée.

La Société émettra des certificats nominatifs représentant les actions de la Société.

Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, les montants libérés par action, les cessions d'actions et les dates de ces cessions.

La cession d'actions prendra effet lors de la déclaration écrite de la cession inscrite sur le registre des actionnaires, une telle déclaration devant être signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes dûment mandatées à cet effet. La Société peut également accepter comme preuve de transfert d'autres instruments de cession satisfaisants pour la Société.

**Art. 6.** Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des présents Statuts, selon l'article 21 ci-dessous.

**Art. 7.** Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera l'ensemble de ses actionnaires.

Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg désigné dans l'avis de convocation, le troisième mardi du mois d'avril à 15.30 heures (au Luxembourg). Si ce jour est un jour férié à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour bancaire ouvrable suivant à Luxembourg. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si, de l'appréciation souveraine et définitive du Conseil, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

**Art. 9.** Les quorums et délai prévus par la loi s'appliqueront aux convocations et à la tenue des assemblées des actionnaires de la Société, sauf dispositions contraires des présentes.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou message télécopié, une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions prises lors d'assemblées des actionnaires dûment convoquées seront approuvées à une majorité simple des Actions présentes ou représentées et participant au vote.

Le Conseil peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

**Art. 10.** Les assemblées des actionnaires pourront être convoquées par le Conseil ou par le réviseur d'entreprise conformément à une convocation contentant l'ordre du jour, envoyée par lettre au moins huit jours avant la date de l'assemblée, aux adresses des actionnaires telles qu'indiquées dans le Registre et publiée conformément à la loi.

Toutefois, si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent avoir été pleinement informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ou publication préalable.

**Art. 11.** La Société sera administrée par un Conseil composé d'au moins trois membres, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires réunis en assemblée générale, pour un terme expirant à la prochaine assemblée générale annuelle et jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus et aient accepté leurs fonctions, ou, si cela n'est pas encore le cas, jusqu'à la date d'une telle élection et acceptation, sauf qu'un administrateur pourra être révoqué, avec ou sans motifs, et/ou remplacé à tout moment par résolution approuvée par les actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou autrement, il pourra, dans les conditions prévues par la loi, être procédé à la cooptation d'un nouvel administrateur, pour combler cette vacance jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Dans l'hypothèse d'une égalité des votes pour ou contre une résolution, la voix du président sera prépondérante.

**Art. 12.** Le Conseil désignera parmi ses membres un Président et pourra désigner parmi eux ou plusieurs Vices-Présidents. Il pourra aussi désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui sera responsable de

la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil et des assemblées des actionnaires. Le Conseil se réunira sur convocation du Président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le Président du Conseil présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et toutes les réunions du Conseil, cependant, en son absence, les actionnaires ou le Conseil pourront désigner un autre administrateur, et pour les assemblées des actionnaires toute autre personne, comme président pro tempore de la réunion, par vote majoritaire des personnes présentes à cette assemblée.

Le Conseil pourra, de temps à autre, nommer un gestionnaire ou conseiller en investissement et/ou d'autres fondés de pouvoirs jugés nécessaires à l'activité et à la gestion de la Société. Ces nominations pourront être révoquées à tout moment par le Conseil. Les fondés de pouvoirs n'ont pas besoin d'être administrateurs ou actionnaires de la Société. Les fondés de pouvoirs ainsi nommés auront, sauf dispositions contraires des présents statuts, les pouvoirs et devoirs qui leur auront été conférés par le Conseil.

Un avis écrit de toute réunion du Conseil sera donné à tous les administrateurs au moins 24 heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation.

Il pourra être renoncé à cette convocation moyennant l'assentiment par écrit ou par câble, télégramme, télex ou message télécopié de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour des réunions individuelles du Conseil se tenant à des heures et à endroits fixés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil.

Un administrateur pourra se faire représenter lors d'une réunion du Conseil en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, ou message télécopié un autre administrateur en tant que mandataire.

Le Conseil ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins une majorité des administrateurs participe à la réunion ou y est représentée. Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors d'une telle réunion.

Un administrateur pourra participer à un conseil d'administration et y être considéré comme présent par tout moyen téléphonique.

Les administrateurs pourront également adopter par un vote unanime le texte d'une résolution circulaire, en donnant leur accord, sur un ou plusieurs documents identiques séparés, par écrit ou par télex, télégramme ou message télécopié, (confirmés dans chacun de ces cas par écrit), lesquels constitueront tous ensemble le procès-verbal approprié documentant une telle décision.

**Art. 13.** Les procès-verbaux des réunions du Conseil et des assemblées générales des actionnaires seront signés par le Président ou, en son absence, par le président pro tempore qui aura assumé la présidence de la réunion.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président du Conseil ou par le secrétaire ou par deux quelconques administrateurs.

**Art. 14.** Les administrateurs ne peuvent agir que lors de réunions du conseil d'administration dûment convoquées.

Le Conseil a le pouvoir de déterminer la politique d'investissement et de la Société ainsi que les lignes de conduite à suivre dans la gestion et les opérations de la Société.

Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière et à l'exécution d'opérations en vue de l'accomplissement de son objet et de la poursuite de l'orientation générale de sa gestion, à des fondés de pouvoir.

**Art. 15.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoirs de la Société y ont un intérêt personnel, ou en sont administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé.

Un administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, au motif d'une appartenance à cette société ou firme, empêché de donner son avis, de voter ou d'agir sur toutes questions relatives à un tel contrat ou autre relation d'affaires.

Au cas où un administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une transaction de la Société, il en informera le Conseil et il ne donnera pas d'avis ni ne votera sur une telle transaction et cette transaction ainsi que l'intérêt qu'un administrateur ou fondé de pouvoirs y a, seront portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Le terme «intérêt personnel» tel qu'utilisé dans cet article, n'inclura pas un intérêt né uniquement du fait que la matière, position ou transaction concerne le groupe ALTIGEFI ou l'une quelconque de leurs sociétés affiliées, directement ou indirectement, à celle-ci, ou toute autre société ou entité que le Conseil déterminera discrétionnairement de temps à autre.

La Société indemniserà tout administrateur ou fondé de pouvoirs ainsi que ses héritiers, exécuteurs testamentaires ou administrateurs légaux, des dépenses raisonnablement encourues par lui en relation avec toute action, procédure ou procès auxquels il peut être partie en raison du fait qu'il est ou a été administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société, ou en raison du fait qu'il l'a, à la demande de la Société, été dans une autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier, dans la mesure où il n'est pas en droit d'être indemnisé par cette autre entité, sauf quant à des matières pour lesquelles il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration, dans le cadre d'une pareille action, procès ou procédure; en cas d'arrangement extrajudiciaire une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit prédécrit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits auxquels il peut avoir droit.

**Art. 16.** La Société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs de la Société ou par la signature individuelle d'un fondé de pouvoir dûment autorisé ou encore par la signature de toute autre personne à laquelle ce pouvoir aura été délégué par le conseil d'administration.

**Art. 17.** Les opérations de la Société et sa situation financière, y compris notamment ses livres, seront supervisées par un réviseur. Le réviseur sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une durée prenant fin à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires et jusqu'à l'élection de leurs successeurs.

Le premier réviseur sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la Société et restera en fonction jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires suivante et jusqu'à l'élection de son successeur.

Les réviseurs en fonction peuvent être révoqués à tout moment par les actionnaires avec ou sans motif.

**Art. 18.** L'exercice social de la Société commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 19.** 5% des profits nets annuels de la Société seront attribués à la réserve légale. Cette attribution ne sera plus requise dès que et aussi longtemps que le surplus de la réserve s'élèvera à 10% du capital de la Société tel qu'il figure à l'article 5 ci-dessus ou tel qu'augmenté ou diminué périodiquement comme il est mentionné à l'article 6 ci-dessus.

L'assemblée générale des actionnaires décidera, l'usage à faire du solde du revenu net annuel des investissements et de toutes autres distributions et pourra seule payer des dividendes périodiquement, selon qu'elle jugera cela conforme à l'objet social et à la politique suivie par la Société.

Les dividendes peuvent être payés dans toute monnaie désignée par le conseil d'administration, et seront payés en lieu et place à déterminer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration peut librement déterminer le cours de change applicable pour convertir les dividendes dans la monnaie de paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires soumis aux conditions de la loi.

**Art. 20.** En cas de dissolution de la Société il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales) élues par l'assemblée des actionnaires décidant de cette dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 21.** Ces statuts pourront être modifiés à tout moment par décision des actionnaires réunis en assemblée générale extraordinaire, aux conditions de quorum et de majorité prévues par la Loi.

**Art. 22.** Toutes matières non prévues par les présents statuts seront régies conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### *Dispositions transitoires*

La première année financière commencera à la date de constitution de la Société et prendra fin le dernier jour de décembre 2005.

La première assemblée générale annuelle se tiendra donc en l'année 2006.

#### *Souscription et libération*

Les actions ont été souscrites de la manière suivante:

Actionnaires	Capital souscrit	Nombre d'Actions
1. LC & CO., S.à r.l., précitée .....	30.990 EUR	3.099
2. Monsieur Bruno Lescoat, précité .....	10 EUR	1
Total: .....	31.000 EUR	3.100

Les actions ont été libérées en numéraire à hauteur de cent pour cent (100%) par paiement immédiat.

La preuve de ces paiements a été donnée au notaire soussigné.

#### *Frais*

Les dépenses, coûts, rémunérations ou frais de quelque forme que ce soit qui résultent de la constitution de la Société seront supportés par la Société et sont estimés à environ deux mille euros.

#### *Constatation*

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été observées.

#### *Assemblée Générale des Actionnaires*

Les personnes ci-avant désignées, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire. Après avoir vérifié que l'assemblée était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

##### *Première résolution*

Les personnes suivantes sont nommées administrateurs:

- Monsieur François Metzler, Administrateur, SCHUMANN-LAVEDRINE FINANCE S.A., 99, rue de Trèves, L-2630 Luxembourg;

- Madame Cécile Lescoat, Gérant, LC & CO., S.à r.l., 23, rue d'Antin, F-75002 Paris;

- Monsieur Benoni Dufour, Ingénieur Civil, 6, Grand-rue, L-3394 Roeser.

##### *Deuxième résolution*

Est nommée réviseur d'entreprises:

KPMG AUDIT, ayant son siège social au 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

##### *Troisième résolution*

Le siège social de la Société est fixé au 28, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états civil et demeures, tous ont signé le présent acte avec nous notaire.

Signé: J. Wigny, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 septembre 2004, vol. 887, fol. 87, case 11. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 septembre 2004.

J.-J. Wagner.

(081099.3/239/448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2004.

**LUXAR CONSEIL S.A., Société Anonyme,  
(anc. LUXAR S.A.).**

Registered office: L-2163 Luxembourg, 28, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 103.267.

In the year two thousand and four, on the fifth day of October.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting (the «Meeting») of the shareholders of LUXAR S.A. (the «Corporation»), a société anonyme having its registered office at 28 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary on 28 September 2004, not yet published.

The meeting was presided over by Mr Jean-Pierre Mernier, licencié en droit, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mr Bertrand Reimmel, maître en droit, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Antonios Nezeritis, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, which is signed by the proxyholders, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said attendance list will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

II. It appears from the said attendance list that all 3,100 (three thousand one hundred) shares currently in issue in the Corporation are represented at the Meeting. The shareholders represented state that they have been informed of the agenda of the Meeting. The Meeting is validly constituted and can validly deliberate and decide on all the items of the agenda.

III. The Agenda of the Meeting is the following:

*Agenda:*

Change of the name of the Corporation to LUXAR CONSEIL S.A.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolution:

*Sole resolution*

The Meeting resolved to change the name of the Corporation to LUXAR CONSEIL S.A.

Article 1 of the articles of incorporation of the Corporation is amended and shall read as follows:

**Art. 1.** There exists among the subscribers and all those who become owners of shares hereafter issued, a corporation in the form of a société anonyme under the name of LUXAR CONSEIL S.A. (the «Corporation»).

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le cinq octobre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de LUXAR S.A. (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social au 28 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 septembre 2004, non encore publié.

L'Assemblée était présidée par Monsieur Jean-Pierre Mernier, licencié en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Bertrand Reimmel, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée élit aux fonctions de scrutateur Monsieur Antonios Nezeritis, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur ainsi que le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

II. Il résulte de ladite liste de présence que la totalité des 3.100 (trois mille cent) actions émises par la Société sont représentées à la présente Assemblée. Les actionnaires représentés affirment avoir été informés de l'ordre du jour de l'Assemblée. L'Assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer et décider sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

Changement de la dénomination sociale de la société en LUXAR CONSEIL S.A.

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'Assemblée a décidé de changer la dénomination sociale de la Société en LUXAR CONSEIL S.A.

En conséquence, l'article 1<sup>er</sup> des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de LUXAR CONSEIL S.A. (la «Société»).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Le notaire soussigné, comprenant et parlant la langue anglaise, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent procès-verbal est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. A la demande des mêmes personnes comparantes, le texte anglais fera foi en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français.

Après lecture du procès-verbal, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé, ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: J.P. Mernier, B. Reimmel, A. Nezeritis, J.J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, 5 octobre 2004, vol. 887, fol. 93, case 2. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 octobre 2004.

J.J. Wagner.

(081100.3/239/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2004.

**LUXAR CONSEIL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 28, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 103.267.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 octobre 2004.

J.J. Wagner.

(081101.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2004.

**SUNDHAR HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 80.876.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires  
tenue au siège social à Luxembourg, le 3 juin 2004*

Monsieur De Bernardi Angelo, Madame Ries-Bonani Marie-Fiore et Monsieur Arno' Vincenzo sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Madame Scheifer-Gillen Romaine est renommée commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Pour extrait sincère et conforme

SUNDHAR HOLDING S.A.

A. De Bernardi / M-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2004, réf. LSO-AT01250. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* D. Hartmann.

(065486.3/545/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

**FONDATION KRAIZBIERG, Etablissement d'utilité publique.**

BILAN AU 31 DECEMBRE 2003

(en euros)

*Actif*

<i>Frais d'établissement</i> .....		59.755,75
<i>Actif immobilisé</i> .....		14.953.666,13
Immobilisations incorporelles .....	32.892,68	
Immobilisations corporelles .....	12.065.936,59	
Terrains et Constructions .....		2.415.451,59
- Amortissement .....		- 1.475.880,09
Installations tech & machines .....		382.629,33
- Amortissement .....		- 179.900,20
Autres Installations et outillages .....		2.528.915,65
- Amortissement .....		- 2.004.680,47
Matériel de transport .....		339.182,64
- Amortissement .....		- 268.672,21
Matériel de bureau .....		292.656,56
- Amortissement .....		- 240.303,35
Constructions en cours .....		10.276.537,14
Immobilisations financières .....	2.854.836,86	
<i>Actif circulant</i> .....		5.333.473,61
Créances .....	211.899,79	
Clients .....		198.925,87
Autres .....		12.973,92
Avoirs .....	5.121.573,82	
<i>Comptes de régularisation</i> .....		3.075.893,88
<b>Total Actif</b> .....		<b>23.422.789,37</b>

*Passif*

<i>Capitaux Propres</i> .....		15.647.505,66
Capital souscrit .....	7.394.187,28	
Subventions d'investissements .....	8.253.318,38	
<i>Dettes</i> .....		4.339.004,39
Dettes à plus d'un an .....	3.343.357,21	
Dettes à moins d'un an .....	33.480,81	
Dettes sur achats et prestations de service .....	565.236,69	
Dettes fiscales et sociales .....	396.929,68	
<i>Comptes de régularisation</i> .....		2.624.305,40
Excédent 2003 .....		811.973,92
<b>Total Passif</b> .....		<b>23.422.789,37</b>

Dudelage, le 6 juillet 2004.

Certifié sincère et conforme à la comptabilité

B. Berg

Administrateur Délégué

**COMPTE PROFITS ET PERTES AU 31 DECEMBRE 2003**

(en euros)

*Débit*

<i>Charges d'exploitation</i> .....		8.944.805,25
Achats de marchandises et fournitures .....	332.471,39	
Autres achats et charges externes .....	745.720,44	
Impôts et taxes .....	5.989,71	
Frais de personnel .....	7.512.441,63	
Dotations aux amortissements et provisions .....	315.355,26	
Autres charges d'exploitation .....	32.826,82	
<i>Charges Financières</i> .....		114.428,83
<i>Charges exceptionnelles</i> .....		5.285,32
Excédent 2003 .....		811.973,92
<b>Total Débit</b> .....		<b>9.876.493,32</b>

## Crédit

Produits d'exploitation. ....	9.753.705,40
Prestations de services .....	4.841.359,03
Subventions d'exploitation. ....	4.636.940,93
Autres produits d'exploitation .....	275.405,44
Produits financiers .....	69.240,18
Produits exceptionnels. ....	53.547,74
Total Crédit .....	9.876.493,32

Dudelange, le 6 juillet 2004.

Certifié sincère et conforme à la comptabilité

B. Berg

Administrateur Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2004, réf. LSO-AT01510. – Reçu 91 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(064758.2//74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2004.

**VERANDAS GRAND-DUCALES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1740 Luxembourg, 122, route de Hollerich.

R. C. Luxembourg B 37.084.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07830, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2004.

Pour VERANDAS GRAND-DUCALES, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(063424.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2004.

**GRAND ESTATE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 82.035.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire des actionnaires  
tenue au siège social à Luxembourg, le 13 avril 2004*

Monsieur Innocenti Federico, Monsieur Diederich Georges et Monsieur Arno' Vincenzo sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Heitz Jean-Marc est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Pour extrait sincère et conforme

GRAND ESTATE INVESTMENTS S.A.

F. Innocenti / G. Diederich

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2004, réf. LSO-AT01246. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065487.3/545/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

**THE BANK OF NEW YORK EUROPE LIMITED, LUXEMBOURG BRANCH,**

**Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Hohenhof, Aerogolf Center.

R. C. Luxembourg B 58.377.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution écrite datée du 12 février 2004 des administrateurs de THE BANK OF NEW YORK LIMITED, avec siège social au One Canada Square, Londres E14 5AL, Royaume-Uni, que Monsieur Tim Keaney, né le 21 juillet 1961 à Washington D.C., Etats-Unis d'Amérique, domicilié au One Canada Square E14 5AL, Londres, Royaume-Uni, a été nommé administrateur et président de la Société.

Messieurs Jeff Tessler et Nick C. Coleman ont démissionné de leurs mandats d'administrateurs de la Société respectivement en date du 15 décembre 2003 pour Monsieur Jeff Tessler et du 6 juin 2003 pour Monsieur Nick C. Coleman.

Il résulte de ce qui précède que le conseil d'administration de la Société est dorénavant composé comme suit:

- Tim Keaney (président);

- Stephen J. Richardson;  
- Alan Griffith;  
- Tom J. Perna; et  
- Fred J. Ricciardi.

Pour publication

THE BANK OF NEW YORK EUROPE LIMITED, LUXEMBOURG BRANCH

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2004, réf. LSO-AT00625. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065448.3/260/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

---

**H&M REINSURANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 27.912.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 30 novembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT01654, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(065419.3/730/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

---

**H&M REINSURANCE S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-5365 Münsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 27.912.

*Extraits du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 juillet 2004*

The Meeting confirms the mandate of Messrs. Stefan Persson, Rolf Eriksen and Silvester Poensgen as Directors of the Company until the Annual General Meeting of 2005.

The Meeting re-elects COMPAGNIE DE REVISION as External Auditors of the Company until the next Annual General Meeting (i.e. May 2005).

**Traduction libre de ce qui précède**

L'Assemblée confirme le mandat de Messieurs Stefan Persson, Rolf Eriksen et Silvester Poensgen en tant qu'administrateurs de la Société jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire des actionnaires en 2005.

L'Assemblée réélit COMPAGNIE DE REVISION en tant qu'auditeur externe de la société jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire des actionnaires en 2005.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT01652. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065421.3/730/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

---

**SOGECORE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 43.403.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 juin 2004*

*Quatrième résolution: Nominations statutaires*

a) Les mandats d'Administrateur de Messieurs Coremans et Guarnerio, et des sociétés STRATEGICA LUX S.A., et SOGECORE PARTICIPATIONS S.A. viennent à échéance à l'issue de cette Assemblée. Ils sont réélus à l'unanimité. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

b) Le mandat du Réviseur d'Entreprises MAZARS S.A. venant à échéance à l'issue de l'Assemblée, l'Assemblée Générale décide de renouveler son mandat jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT01954. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065496.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

---

**VENEZIA INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 93.230.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT01633, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VENEZIA INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme

G. Hornick / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

(065478.3/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

---

**VENEZIA INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 93.230.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 11 mai 2004*

*Quatrième résolution*

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Edmond Ries, expert-comptable, demeurant à Bertrange et lui donne décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat.

Le Conseil d'Administration désigne en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Monsieur Thierry Fleming, expert comptable, demeurant à Mamer qui achèvera son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VENEZIA INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme

G. Hornick / C. Schmitz

Deux Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT01629. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065476.3/045/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

---

**LITHONIA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 65.793.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT01656, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LITHONIA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

G. Hornick / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

(065493.3/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

---

**LITHONIA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 65.793.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 20 avril 2004*

*Quatrième résolution*

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Edmond Ries, expert-comptable, demeurant à Bertrange et lui donne décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat.

L'Assemblée désigne pour une période de six années, Monsieur Thierry Fleming, expert-comptable, demeurant à Mamer, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2010.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de Messieurs Claude Schmitz et Guy Hornick pour une nouvelle période de six ans, prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

*Sixième résolution*

L'Assemblée renouvelle le mandat du Commissaire de Surveillance, AUDIEX S.A., pour une nouvelle période de six ans, prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LITHONIA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding  
G. Hornick / C. Schmitz  
Deux Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT01649. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065490.3/045/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

---

**DIERTECH S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 85.149.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT01647, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIERTECH S.A., Société Anonyme  
T. Fleming / J. Seil  
Administrateur / Administrateur

(065485.3/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

---

**DIERTECH S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 85.149.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 26 juillet 2004*

*Quatrième résolution*

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Edmond Ries, expert-comptable, demeurant à Bertrange et lui donne décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat.

Le Conseil d'Administration désigne en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Monsieur Guy Hornick, expert-comptable, demeurant à Bertrange qui achèvera son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIERTECH S.A., Société Anonyme  
J. Seil / T. Fleming  
Deux Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT01642. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065482.3/045/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

---

**SOGECORE RISK STRATEGIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 67.115.

*Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 juin 2004*

*Quatrième résolution: Nominations statutaires*

a) Les mandats de MM. Jean Thilly, Gilles Coremans et de la société SOGECORE PARTICIPATIONS prennent fin à l'issue de cette Assemblée. Ils sont reconduits à l'unanimité jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

b) Le mandat de commissaire de Mme Sophie Vandeven venant à échéance à l'issue de cette Assemblée, l'Assemblée Générale décide de reconduire ce mandat jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

*Pour la société*  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT01957. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065502.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

---

**SOGECORE EMPLOYEE BENEFITS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 38.224.

—  
*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 mars 2004*

*Quatrième résolution: Nominations statutaires*

a) Les mandats de MM. Jean Thilly, Gilles Coremans et de la société SOGECORE PARTICIPATIONS prennent fin à l'issue de cette Assemblée. Ils se représentent au suffrage des membres de celle-ci. Ils sont réélus à l'unanimité, leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

b) Le mandat du Commissaire aux comptes Mme Sophie Vandeven est reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT01955. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065498.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

---

**SOGECORE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 70.899.

—  
*Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 mai 2004*

*Quatrième résolution: Nominations statutaires*

a) MM. Jean Thilly, Gilles Coremans et Pierre Claude Perrenoud dont les mandats prennent fin à l'issue de cette Assemblée se représentent au suffrage des membres de celle-ci. Ils sont réélus à l'unanimité, leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

b) Le mandat du Commissaire aux comptes Mme Sophie Vandeven est reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT01956. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065500.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

---

**GENERAL FOREST INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 51.577.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires  
tenue au siège social à Luxembourg, le 20 avril 2004*

Monsieur De Bernardi Angelo, Madame Ries-Bonani Marie-Fiore et Madame Scheiffer-Gillen Romaine sont renommés administrateurs pour une nouvelle période d'un an. Monsieur Heitz Jean-Marc est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2005.

Pour extrait sincère et conforme

GENERAL FOREST INTERNATIONAL S.A.

A. De Bernardi / M-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2004, réf. LSO-AT01244. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065505.3/545/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

---

**SOGECORE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 70.900.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 juin 2004*

*Quatrième résolution: Nominations statutaires*

a) L'Assemblée prend acte de la démission de M. Louis Begault de son poste d'Administrateur. Elle lui donne pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat et le remercie pour sa participation au développement de la société. Il est décidé de ne pas pourvoir à son remplacement et de réduire par conséquent le nombre des Administrateurs à 4.

b) MM. Jean Thilly, Gilles Coremans, P. Claude Perrenoud et Ralph Snedden dont les mandats prennent fin à l'issue de cette Assemblée se représentent au suffrage des membres de celle-ci. Ils sont réélus à l'unanimité, leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

c) Le mandat du Commissaire aux comptes Mme Sophie Vandeven est reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT01959. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065507.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

---

**S.T.E.I. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 84.143.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire des actionnaires  
tenue au siège social à Luxembourg, le 5 mars 2004*

Monsieur De Bernardi Angelo, Monsieur Diederich Georges et Monsieur Arno Vincenzo sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Madame Scheifer-Gillen Romaine est renommée commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Pour extrait sincère et conforme

S.T.E.I. S.A.

A. De Bernardi / G. Diederich

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2004, réf. LSO-AT01242. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065508.3/545/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

---

**Z.D. FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 84.357.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire des actionnaires  
tenue au siège social à Luxembourg, le 7 juin 2004*

Monsieur De Bernardi Angelo, Monsieur Diederich Georges et Monsieur Arno Vincenzo sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Madame Scheifer-Gillen Romaine est renommée commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Z.D. FINANCE S.A.

A. De Bernardi / G. Diederich

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2004, réf. LSO-AT01241. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065510.3/545/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

---

**NOVASOL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 84.811.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 28 juillet 2004*

*Résolution unique*

Le siège social de la société est transféré du 5, rue de la Reine, L-2418 Luxembourg, au 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2004, réf. LSO-AT01291. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065513.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

---

**HOLDING 2001 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1730 Luxembourg, 29, rue de l'Hippodrome.  
R. C. Luxembourg B 81.447.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires  
tenue au siège social à Luxembourg, le 30 juin 2004*

Monsieur Innocenti Federico, Madame Ries-Bonani Marie-Fiore et Madame Scheifer-Gillen Romaine sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Heitz Jean-Marc est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Pour extrait sincère et conforme

HOLDING 2001 S.A.

F. Innocenti / M-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2004, réf. LSO-AT01230. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065514.3/545/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

---

**FIDINT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 39.431.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires  
tenue au siège social à Luxembourg, le 7 mai 2004*

Monsieur De Bernardi Angelo, Monsieur Garavaglia Carlo et Madame Scheifer-Gillen Romaine sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Madame Ries-Bonani Marie-Fiore est renommée commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Pour extrait sincère et conforme

FIDINT S.A.

A. De Bernardi / R. Scheifer-Gillen

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2004, réf. LSO-AT01207. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065517.3/545/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

---

**ROSEBUD HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R. C. Luxembourg B 69.903.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 28 juillet 2004*

*Résolution unique*

Le siège social de la société est transféré du 5, rue de la Reine, L-2418 Luxembourg, au 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2004, réf. LSO-AT01290. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065518.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

---

**FINANCIERE VERSAILLES, S.à r.l. SUB 4, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 89.682.

—  
Par résolution en date du 4 mai 2004, l'associé unique de la société FINANCIERE VERSAILLES, S.à r.l. SUB 4, a décidé de transférer le siège social du 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg au 5, Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT01742. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065541.3/581/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

---

**FANTUZZI INDUSTRIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 33.569,44.**

Siège social: Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 83.010.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire  
tenue au siège social à Luxembourg, le 27 avril 2004*

Monsieur Morelli Vincenzo né à Napoli le 26 juillet 1954, demeurant à Londres, Hyde Park St. 1, Grande-Bretagne et Monsieur Fantuzzi Luciano, né à Gattatico (Reggio Emilia) le 30 décembre 1935, demeurant à Brescello (Reggio Emilia), via Nizzoli 19, Italie sont nommés gérants en ajoute aux autres gérants déjà en fonction. Les mandats des nouveaux gérants ont une durée indéterminée.

Pour extrait sincère et conforme  
FANTUZZI INDUSTRIES, S.à r.l.  
A. De Bernardi / M-F. Ries-Bonani  
*Gérant / Gérant*

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2004, réf. LSO-AT01205. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065520.3/545/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

**SOBELUDE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 45.425.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 28 juillet 2004  
Résolution unique*

Le siège social de la société est transféré du 5, rue de la Reine, L-2418 Luxembourg, au 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour réquisition  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2004, réf. LSO-AT01289. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065521.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

**TUMBA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 97.741.

Par résolution en date du 9 juillet 2004, les actionnaires de la société TUMBA, S.à r.l., ont accepté:

1. la nomination en tant que gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée de:

- Monsieur Julian Gabriel, avec adresse professionnelle au 51, The Drive Beechview, TN13 9AD Sevenoaks, Kent, United Kingdom

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT01717. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065526.3/581/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

**FINANCIERE VERSAILLES, S.à r.l. SUB 5, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 89.683.

Par résolution en date du 4 mai 2004, l'actionnaire unique de la société FINANCIERE VERSAILLES, S.à r.l. SUB 5, a décidé de transférer le siège social du 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg au 5, Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT01747. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065542.3/581/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

**JAKOBSBERG CENTRUM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 31.875,-.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 74.805.

Par résolution en date du 9 juillet 2004, les actionnaires de la société JAKOBSBERG CENTRUM, S.à r.l., ont accepté:

1. la démission de Monsieur Jonas Grandèr et de Monsieur Bruce Roe en tant que gérant, avec effet immédiat

2. la nomination en tant que gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée de:

- Monsieur Julian Gabriel, avec adresse professionnelle au 51, The Drive Beechview, TN13 9AD Sevenoaks, Kent, United Kingdom

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT01722. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065528.3/581/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

**BOURKEL PAVON & PARTNERS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 49.018.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue à 11.00 heures le 13 mai 2003*

Le Président et le Scrutateur déclarent que le capital est représenté à cent pour cent à la présente assemblée de sorte qu'elle est constituée en bonne et due forme de sorte à pouvoir délibérer des points se trouvant à l'ordre du jour ci-après:

*Ordre du jour:*

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes.

2. Présentation des états financiers et annexes audités pour l'exercice clos au 31 décembre 2002 pour approbation et décision sur l'affectation du résultat.

3. Quitus à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur fonction pendant l'exercice social 2002.

4. Confirmation des mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour l'exercice 2003.

5. Divers.

Après discussion pleine et entière, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Résolutions*

1. Après lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes, l'assemblée approuve ces rapports.

2. Après présentation et analyse des états financiers 2002, l'assemblée approuve ces états financiers et décide de reporter à nouveau le bénéfice d'un montant de 13.006,71 EUR de l'exercice social clos au 31 décembre 2002.

3. L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur fonction pendant l'exercice social 2002.

4. L'assemblée générale confirme les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes, qui acceptent, pour l'exercice social 2003.

5. L'assemblée générale décide de continuer l'activité de la société.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, le Président déclare l'assemblée générale ordinaire close à 12.00 heures.

Pour publication

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2004, réf. LSO-AO05940. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065529.3/766/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

**ASTER CITY CABLE HOLDING LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 91.938.

Le bilan pour la période du 20 janvier 2003 au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT01782, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2004.

Signature.

(065555.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

**STUBINEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 507.800,-.**Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 78.947.

Par résolution en date du 9 juillet 2004, les actionnaires de la société STUBINEN, S.à r.l., ont accepté:

1. la démission de Monsieur Jonas Grandèr en tant que gérant, avec effet immédiat
2. la nomination en tant que gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée de:

- Monsieur Julian Gabriel, avec adresse professionnelle au 51, The Drive Beechview, TN13 9AD Sevenoaks, Kent, United Kingdom

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT01766. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(065553.3/581/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

**STATUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 73.724.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT01784, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2004.

Signature.

(065557.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

**STATUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 73.724.

Par résolution en date du 21 juillet 2004, l'actionnaire unique de la société STATUS, S.à r.l., a décidé de transférer le siège social du 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg au 5, Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT01712. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(065524.3/581/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

**SSCC LUX IV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 82.109.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT01789, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2004.

Signature.

(065562.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

**HOLCOPO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

R. C. Luxembourg B 72.562.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT1912, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

(065612.3/565/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

**ANGLO-DUTCH INVESTMENT GROUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 80.881.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT01787, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2004.

Signature.

(065560.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

---

**ANGLO-DUTCH INVESTMENT GROUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 80.881.

Par résolution en date du 19 mai 2004, l'actionnaire unique de la société ANGLO-DUTCH INVESTMENT GROUP, S.à r.l., a décidé de transférer le siège social du 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg au 5, Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT01730. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065535.3/581/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

---

**FESBO S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 76.560.

D'un commun accord, la convention de domiciliation conclue entre la société FESBO S.A. et M<sup>e</sup> Joseph Hansen, avocat à la Cour, demeurant L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains, a été résiliée avec effet au 4 août 2004.

Luxembourg, le 4 août 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT01962. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065572.2//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

---

**FERSA S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 76.559.

D'un commun accord, la convention de domiciliation conclue entre la société FERSA S.A. et M<sup>e</sup> Joseph Hansen, avocat à la Cour, demeurant L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains, a été résiliée avec effet au 4 août 2004.

Luxembourg, le 4 août 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT01963. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065574.2//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

---

**TENOS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R. C. Luxembourg B 50.338.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 28 juillet 2004*

*Résolution unique*

Le siège social de la société est transféré du 5, rue de la Reine L-2418 Luxembourg, au 6, rue Jean-Pierre Brasseur L-1258 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2004, réf. LSO-AT01260. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065622.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

---

**COLOTEL GUANAHANI INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 229.500,-.**Siège social: L-1475 Luxembourg, 1, rue du Saint-Esprit.  
R. C. Luxembourg B 70.384.*Transfert de parts sociales*

Le Conseil de Gérance de COLOTEL GUANAHANI INVESTMENT, S.à r.l. (la «Société») a accepté le transfert d'une part sociale de valeur nominale de EUR 153,- de COLONY FRANCE SHAREHOLDERS III, L.L.C. à COLONY FRANCE III, L.P. en date du 16 juin 2003.

Depuis le 16 juin 2003, les parts sociales de la Société, de valeur nominale de EUR 153,-, sont donc réparties comme suit:

Associé unique: . . . . .	Nombre de parts sociales:
COLONY FRANCE III, L.P. . . . .	1.500

Luxembourg, le 28 juillet 2004.

M. Sellier

*Secrétaire Générale*

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2004, réf. LSO-AS08337. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065570.2//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

**COLOTEL GUANAHANI INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 229.500,-.**Siège social: L-1475 Luxembourg, 1, rue du Saint-Esprit.  
R. C. Luxembourg B 70.384.*Décision du Conseil de Gérance en date du 8 juin 2004*

Il résulte des décisions du Conseil de Gérance de la société COLOTEL GUANAHANI INVESTMENT, S.à r.l. (la «Société»), prises en conformité avec l'article 5 des statuts coordonnés de la Société en date du 8 juin 2004, que le siège social de la Société, initialement sis au 22, rue Marie-Adélaïde à L-2128 Luxembourg, a été transféré au

1, rue du Saint-Esprit à L-1475 Luxembourg  
à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2004.

Luxembourg, le 28 juillet 2004.

M. Sellier

*Secrétaire Générale*

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2004, réf. LSO-AS07408. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065568.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

**CEIG, COMPAGNIE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT ET DE GESTION S.A., Société Anonyme.**Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 73.059.*Extrait des décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 6 avril 2004*

L'Assemblée décide de renouveler les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes de la société pour une durée de quatre ans avec effet immédiat.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2008.

A ce jour, les organes de la société se présentent donc comme suit:

*Administrateurs:*

- Derek S. Ruxton
- Patrick Meunier
- Alexander Ruxton

*Commissaire aux Comptes:*

- MRM CONSULTING S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT00918. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065576.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

**SSCC LUX VI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 82.210.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT01790, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2004.

Signature.

(065580.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

---

**SKOL INTERNATIONAL DEVELOPMENT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 17.967.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS 07656, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2004.

Signatures.

(065582.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

---

**SICRIS IMMOBILIER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R. C. Luxembourg B 85.967.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 28 juillet 2004*

*Résolution unique:*

Le siège social de la société est transféré du 5, rue de la Reine L-2418 Luxembourg, au 6, rue Jean-Pierre Brasseur L-1258 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2004, réf. LSO-AT01288. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(065608.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

---

**SOCIETE GENERALE DE FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R. C. Luxembourg B 59.276.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 28 juillet 2004*

*Résolution unique:*

Le siège social de la société est transféré du 5, rue de la Reine L-2418 Luxembourg, au 6, rue Jean-Pierre Brasseur L-1258 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2004, réf. LSO-AT01284. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(065610.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

---

**BIRS, BUREAU INTERNATIONAL DE REGLEMENT DE SINISTRES S.A. LUXEMBOURG,  
Société Anonyme.**

Siège social: L-1651 Luxembourg, 13, avenue Guillaume.  
R. C. Luxembourg B 31.782.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT01924, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(065635.3/565/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

---

**SEAP, SOCIETE EURAFRICAIN DE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 10.351.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07654, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2004.

Signatures.

(065590.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

---

**S E A P, S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 10.351.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 mars 2004*

*Nominations:*

Mme Maïté Relecom, Présidente, Administrateur-délégué

Mlle Béragère Relecom, Administrateur

Monsieur Thibault Relecom, Administrateur

Monsieur Hugo Ferreira, Administrateur

Monsieur André Kahn, Administrateur

Monsieur Gilbert Ernens, Administrateur

Société CIPARI S.A., sise à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Commissaire aux comptes.

Ces mandats expireront à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Certifié conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07545. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065595.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

---

**SHANTOU WORLD TRADE CENTRE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 47.123.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT01866, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2004.

Signature.

(065600.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

---

**SHANTOU WORLD TRADE CENTRE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 47.123.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT01805, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2004.

Signature.

(065597.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

---

**SHANTOU WORLD TRADE CENTRE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 47.123.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT01804, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2004.

Signature.

(065594.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

---

**SHANTOU WORLD TRADE CENTRE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 47.123.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT01803, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2004.

Signature.

(065592.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

---

**SHANTOU WORLD TRADE CENTRE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 47.123.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT01802, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2004.

Signature.

(065591.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

---

**SHANTOU WORLD TRADE CENTRE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 47.123.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT01801, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2004.

Signature.

(065588.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

---

**SHANTOU WORLD TRADE CENTRE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 47.123.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT01799, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2004.

Signature.

(065585.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

---

**SHANTOU WORLD TRADE CENTRE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 47.123.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT01798, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2004.

Signature.

(065583.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

---

**SHANTOU WORLD TRADE CENTRE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 47.123.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT01796, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2004.

Signature.

(065581.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

---

**MANAGEMENT AND INVESTMENTS IN 5 CONTINENTS S.A. - M.I.5.C. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 102.209.

—  
STATUTS

L'an deux mille quatre, le sept juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1) FINANCIAL PLANNING AND DEVELOPMENT HOLDING S.A., société de droit luxembourgeoise ayant son siège à Luxembourg.

2) MARBURY INTERNATIONAL BUSINESS GROUP LLC., société de droit du Wyoming ayant son siège à Cheyenne dans l'Etat du Wyoming, Etats-Unis.

Tous deux sont ici représentés par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les fondateurs ont déclaré constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup>. - Dénomination, Siège, Objet, Durée****Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: MANAGEMENT AND INVESTMENTS IN 5 CONTINENTS S.A. - M.I.5.C. S.A.**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières, ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

La société a également pour objet l'exécution de toutes opérations immobilières, la gestion et l'administration de biens immobiliers.

**Titre II. - Capital social, actions****Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à EUR 32.000,- (trente-deux mille euros), représenté par 2.000 (deux mille) actions de EUR 16,- (seize euros) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

**Titre III.- Administration, Surveillance****Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée par la signature individuelle d'un administrateur.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'ex-cédant pas six années.

#### **Titre IV. - Année sociale - Assemblées générales**

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier avril et finit le trente et un mars.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mardi du mois de mai à 18.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

**Art. 13.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent le société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

#### **Titre V. - Généralités**

**Art. 14.** Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

##### *Dispositions transitoires*

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera ce jour et se terminera le 30 juin 2005.

##### *Souscription - Libération*

Le capital social a été souscrit comme suit:

1. FINANCIAL PLANNING AND DEVELOPMENT HOLDING S.A., prédésignée, mille actions . . . . .	1.000
2. MARBURY INTERNATIONAL BUSINESS GROUP LLC., prédésignée, mille actions . . . . .	1.000
Total: deux mille actions . . . . .	2.000

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de 100 % (cent pour cent), de sorte que la somme de EUR 32.000,- (trente-deux mille euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

##### *Déclaration*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

##### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents Euros.

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

##### *Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs pour la durée de six ans:

1) M. Christian Colus, Directeur du développement, demeurant 115, avenue de la Gare à F-84210 Pernes Les Fontaines.

2) Mme Eddie Josephau, Consultante, demeurant 2, rue Florence Blumenthal à F-75016 Paris.

3) M. Olivier Emmanuel Bic, Administrateur de sociétés, demeurant Paseo Garbi 15-17 Casa 5D à 08860 Castelldefels, Espagne.

##### *Deuxième résolution*

L'assemblée nomme comme commissaire pour la durée de six ans: La société EUROPEAN MANAGEMENT FIDUCIARY S.A., 38, avenue du X septembre, L-2550 Luxembourg.

##### *Troisième résolution*

L'adresse de la société est fixée au 38, avenue du X septembre, L-2550 Luxembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

##### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, vol. 21CS, fol. 40, case 9. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2004.

J. Elvinger.

(066163.3/211/123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

---

**STEREOLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 42.722.

—  
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 28 juillet 2004

*Résolution unique*

Le siège social de la société est transféré du 5, rue de la Reine L-2418 Luxembourg, au 6, rue Jean-Pierre Brasseur L-1258 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2004, réf. LSO-AT01276. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065614.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

---

**MEDIA WEB INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 72.568.

—  
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT01913, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(065616.3/565/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

---

**MEDIA WEB INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 72.568.

—  
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT01915, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(065621.3/565/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

---

**HOLDING EUROPEENNE DE PROPRIETE INDUSTRIELLE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 98.878.

—  
*Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue le jeudi 29 juillet 2004 au siège social*

Le Conseil d'Administration s'est réuni spontanément à Luxembourg, 49, boulevard Royal, à 12.15 heures.

La réunion est présidée par M<sup>e</sup> Gerry Osch, désigné à cet effet par les trois administrateurs à l'unanimité.

Unique point à l'ordre du jour: émission de titres au porteur suite à la demande formulée par les associés.

Pour faire suite à la demande des associés, le conseil d'administration décide de l'émission de certificats représentatifs au porteur pour l'intégralité du capital souscrit et libéré. 6 (six) certificats représentant au total 1.250 (mille deux cent cinquante) actions sont à émettre.

Le Conseil d'Administration constate que ces titres ont déjà été matériellement préparés pour la date d'aujourd'hui.

Le Conseil d'Administration charge les Administrateurs Osch et Arendt de signer ces certificats.

Ces points sont adoptés à l'unanimité des administrateurs.

Les administrateurs Osch et Arendt signent alors les titres séance tenante.

Partant les titres suivants sont émis, portant la date du 29 juillet 2004 et signés par les administrateurs Osch et Arendt:

- certificat n° 1 pour 250 actions, représentant les actions n° 1 à 250
- certificat n° 2 pour 250 actions, représentant les actions n° 251 à 500
- certificat n° 3 pour 125 actions, représentant les actions n° 501 à 625

- certificat n° 4 pour 250 actions, représentant les actions n° 626 à 875
- certificat n° 5 pour 250 actions, représentant les actions n° 876 à 1.125
- certificat n° 6 pour 125 actions, représentant les actions n° 1.126 à 1.250

Ces titres sont remis séance tenante aux souscripteurs Gerry Osch et Cathy Arendt, qui en donnent par la présente reçu. Monsieur Gerry Osch donne reçu pour les certificats 1 à 3 et Madame Cathy Arendt donne reçu pour les certificats 4 à 6.

Le Conseil d'Administration acte dès lors qu'à partir de ce jour, des titres au porteur pour l'intégralité du capital de la société circuleront.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la réunion du Conseil d'Administration est close à 12.20 heures et présent procès-verbal est signé.

G. Osch, C. Arendt, D. Zandstra.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2004, réf. LSO-AT02058. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065615.2//35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

### LAND TLC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 102.205.

#### STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-deux juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société BAUX S.A., avec siège social à L-1526, Luxembourg, 50, Val Fleuri, R. C. Luxembourg B 54.597, ici représentée par Madame Annalisa Ciampoli, née le 1<sup>er</sup> juillet 1974, employée privée, demeurant 291, rue d'Ar-lon, L-1150 Luxembourg, en vertu d'une procuration qui restera annexée à l'acte.

2) Monsieur Marc Koeune, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

ici représenté par Monsieur Sébastien Graviere, diplômé d'études approfondies en droit international, né le 9 avril 1973 à Nancy - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, en vertu d'une procuration qui restera annexée à l'acte.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de LAND TLC S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de cinq mille euros (EUR 5.000,-) chacune.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

**Art. 5.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

**Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 28 mai à 10.30 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 13.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2004.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2005.

#### *Souscription et libération*

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) La société BAUX S.A., pré qualifiée, quatre-vingt-dix-neuf actions . . . . .	99
2) Monsieur Marc Koeune, préqualifié, une action . . . . .	1
Total: cent actions . . . . .	100

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille cinq cents Euros.

*Assemblée constitutive*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.
  - 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
    - a) Monsieur Jean Hoffmann, administrateur de sociétés, né le 2 décembre 1943 à Esch-sur-Alzette - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
    - b) Monsieur Marc Koeune, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
    - c) Monsieur Sébastien Graviere, diplômé d'études approfondies en droit international, né le 9 avril 1973 à Nancy - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,
    - d) Monsieur Michaël Zianveni, diplômé d'études approfondies en droit privé, né le 4 mars 1974 à Villepinte - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg
  - 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:
    - 2) La société CEDERLUX-SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous n° B 79.327.
  - 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2009.
  - 5) Le siège de la société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.  
Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.
- Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Ciampoli, S. Graviere, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2004, vol. 144S, fol. 62, case 12. – Reçu 5.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2004.

J. Elvinger.

(066170.3/211/135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

---

**VINCI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R. C. Luxembourg B 49.214.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 28 juillet 2004*

*Résolution unique*

Le siège social de la société est transféré du 5, rue de la Reine L-2418 Luxembourg, au 6, rue Jean-Pierre Brasseur L-1258 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2004, réf. LSO-AT01255. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065625.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

---

**BUREAU D'EXPERTISES VETERINAIRES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: LUF 500.00,- (EUR 12.394,68)**

R. C. Luxembourg B 57.274.

La société HRT REVISION, S.à r.l., dans les bureaux de laquelle la société à responsabilité limitée BUREAU D'EXPERTISES VETERINAIRES, S.à r.l., avait fait élection de son siège social au 32, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg dénonce avec effet immédiat le siège social de ladite société.

La convention de domiciliation conclue entre la société BUREAU D'EXPERTISES VETERINAIRES, S.à r.l., et HRT REVISION, S.à r.l., le 4 janvier 2000 portant sur le domicile L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur prend fin, avec effet immédiat, au 30 juillet 2004.

Luxembourg, le 4 août 2004.

H.R.T. REVISION, S.à r.l.

P. Hoffmann

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT01926. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065637.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

---

**RW CONSULT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,-.**Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.  
R. C. Luxembourg B 68.859.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT01914, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2004.

*Pour RW CONSULT, S.à r.l.*

R. Weydert

*Gérant*

(065623.3/565/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

---

**RW CONSULT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,-.**Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.  
R. C. Luxembourg B 68.859.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT01919, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2004.

*Pour RW CONSULT, S.à r.l.*

R. Weydert

*Gérant*

(065627.3/565/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

---

**PRESTIGE COIFFURE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Siège social: L-1118 Luxembourg, 8, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 102.235.

## STATUTS

L'an deux mille quatre, le deux août.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

1.- Madame Chantal Laroche, coiffeuse, née à Luxembourg le 9 août 1965, demeurant à L-9147 Erpeldange, 9, rue Grand-Duc Jean;

2.- Madame Pierrette Schommer, coiffeuse, née à Luxembourg le 15 novembre 1955, demeurant à L-5404 Bech-Kleinmacher, 8, rue Aloyse Sandt.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer entre elles:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de PRESTIGE COIFFURE, S.à r.l.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un salon de coiffure, ainsi que la vente de produits de beauté et de coiffure.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société pour finir le trente et un décembre deux mille quatre.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1.- par Madame Chantal Laroche, coiffeuse, née à Luxembourg le 9 août 1965, demeurant à L-9147 Erpeldange, 9, rue Grand-Duc Jean, cinquante parts sociales. . . . .	50
2.- par Madame Pierrette Schommer, coiffeuse, née à Luxembourg le 15 novembre 1955, demeurant à L-5404 Bech-Kleinmacher, 8, rue Aloyse Sandt, cinquante parts sociales . . . . .	50
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

**Art. 8.** Les cessions entre vifs des parts sociales ainsi que leur transmission pour cause de mort à quelque héritier ou légataire que ce soit, fût-il réservataire ou légal, sont subordonnées à l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social pour les cessions entre vifs et les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants pour les transmissions à cause de mort.

La cession entre vifs des parts sociales ainsi que leur transmission pour cause de mort à des associés est libre. La valeur de la part sociale est déterminée par les associés. A défaut d'accord, les associés nommeront un arbitre pour déterminer la valeur des parts.

**Art. 9.** Les cessions de parts sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Toutefois, elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

**Art. 11.** Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 12.** Chaque part sociale du capital donne droit à une voix.

Les décisions de l'assemblée générale ne sont valablement prises qu'autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les délibérations qui portent modifications des statuts (autres que celles qui ont trait à l'augmentation de la part sociale d'un associé) ne sont valablement prises que par la majorité des associés représentant les trois-quarts (3/4) du capital social.

**Art. 13.** Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

**Art. 14.** Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

**Art. 15.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

**Art. 16.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

**Art. 17.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Frais*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à neuf cents euros (EUR 900,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite les associées, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoquées, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-1118 Luxembourg, 8, rue Aldringen.
- Est nommée gérante technique pour une durée indéterminée, Madame Chantal Laroche, prénommée.
- Est nommée gérante administrative pour une durée indéterminée, Madame Pierrette Schommer, prénommée.
- La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de la gérante technique et de la gérante administrative.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, toutes connues du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, elles ont toutes signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Laroche, P. Schommer, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2004, vol. 21CS, fol. 78, case 9. – Reçu 124 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 9 août 2004.

T. Metzler.

(066380.3/222/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

---

**WATERTON LAKES PROJECT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 48.828.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 28 juillet 2004*

*Résolution unique*

Le siège social de la société est transféré du 5, rue de la Reine L-2418 Luxembourg, au 6, rue Jen-Pierre Brasseur L-1258 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2004, réf. LSO-AT01253. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmaan.

(06629.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

---

**FIXEDIL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 90.168.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT00970, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2004.

Signature.

(06642.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

---

**FIXEDIL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 90.168.

*Commissaire aux comptes*

IB MANAGEMENT SERVICES S.A.

66, avenue Victor Hugo

L-1750 Luxembourg

*Conseil d'administration*

VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A., demeurant 66, avenue Victor Hugo L-1750 Luxembourg, THIBAUT MANAGEMENT SERVICES S.A., demeurant 66, avenue Victor Hugo L-1750 Luxembourg, Monsieur Atilio Martin Palmeiro, demeurant 1180, avenue L.N. Alem, C1001AT Buenos Aires, Argentine.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

L'Assemblée Générale Annuelle reportée des Actionnaires, tenue au siège social de la Société, en date du 2 août 2004, a décidé d'affecter le résultat de l'exercice pour la période allant du 13 novembre 2002 (date de constitution) au 31 décembre 2003 comme suit:

- Perte reportée .....	13,995 EUR
Total .....	<u>13,995 EUR</u>

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2004.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT00962. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(06649.2//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

---

**SEO, SOCIETE ELECTRIQUE DE L'OUR, Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 2, rue Pierre d'Aspelt.  
R. C. Luxembourg B 5.901.

Le rapport semestriel au 30 juin 2004 de la SOCIETE ELECTRIQUE DE L'OUR S.A. est à la disposition du public au siège de la société.

Luxembourg, le 27 septembre 2004.  
(04430/000/9)

Signatures.

**NovEnergia 2010, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.  
R. C. Luxembourg B 82.277.

Shareholders are hereby invited to the

**GENERAL MEETING**

of shareholders which will be held at the registered office of the Company at 1A, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, on *October 27, 2004* at 11.00 a.m. in order to vote on following:

*Agenda:*

1. Submission of the Management Report of the Board of Directors and the Statutory Auditor.
2. Approval of the balance sheet, profit and loss accounts as at June 30, 2004.
3. Discharge to the Directors.
4. Election or Re-election of the Board of Directors and of the Statutory Auditor.
5. Miscellaneous.

Resolutions at the Meeting of Shareholders will be passed by a simple majority of the votes of those present or represented. A shareholder may act at the Meeting by proxy.

I (04431/755/18)

*On behalf of the Board of Directors.*

**MAST ENTERPRISES S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 63.203.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le *3 novembre 2004* à 15.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

I (04374/696/16)

*Le Conseil d'Administration.*

**UBS TARGET FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 87.795.

Shareholders are kindly convened to attend the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

of shareholders which will be held at 291, route d'Arlon, Luxembourg, on *November 2, 2004* at 11.00 a.m. with the following agenda:

*Agenda:*

1. Reports of the Board of Directors and the Auditor.
2. Approval of the financial statements as of May 31, 2004.
3. Decision on allocation of net profits.
4. Discharge of the Directors and of the Auditor in respect of the carrying out of their duties during the financial year ended May 31, 2004.
5. Election and Remuneration of the Board Members.
6. Appointment of the Auditor.
7. Miscellaneous.

49772

*Voting*

Resolutions on the Agenda may be passed without quorum, by a simple majority of the votes cast thereon at the Meeting.

*Notes*

Holders of bearer shares may vote at the Meeting:

- in person by producing at the Meeting a blocking certificate issued by the Custodian Bank, UBS (LUXEMBOURG) S.A., which will be issued to them against blocking of their shares, at the latest on October 29, 2004.
- by proxy by completing the proxy form which will be made available to them against blocking of their shares as aforesaid. The proxies must be sent together with the blocking certificate to and have to be in possession of UBS TARGET FUND at the latest on October 29, 2004.

Shares so blocked will be retained until the day after the Meeting.

I (04432/755/30)

*The Board of Directors.*

---

**REVESTA S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 3, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 29.807.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 25 octobre 2004 à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2004
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Divers

II (04033/534/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**PARTEUROSA HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 16.362.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 27 octobre 2004 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 30 juin 2003 et 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers

II (04165/795/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**LUXEX, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.  
R. C. Luxembourg B 65.332.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'assemblée générale ordinaire du 16 septembre 2004, l'assemblée n'a pas pu prendre de décisions en application de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à la

**DEUXIEME ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, le mardi 2 novembre 2004 à 15.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Décisions à prendre en application de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales;
2. Divers.

Les décisions sur l'ordre du jour seront prises quelle que soit la portion des actions présentes ou représentées et pour autant qu'au moins les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés se soient prononcés en faveur de telles décisions.

II (04219/000/19)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**AUSTRIA CORPORATION S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 14.835.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le jeudi 4 novembre 2004 à 11.30 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Délibérations et décisions sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale Statutaire du 26 avril 2004 n'a pu délibérer valablement sur le point 5 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (04251/755/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**EURO.I S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 38.392.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le 25 octobre 2004 à 11.00 heures, au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Divers

II (04255/000/20)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**SERIPHOS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 32.459.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 25 octobre 2004 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 juin 2004, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 2004.
4. Divers.

II (04261/1023/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**TITLIS PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 32.613.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 25 octobre 2004 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 juin 2004, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 2004.
4. Divers.

II (04262/1023/15)

*Le Conseil d'Administration.*

**RAVAGO HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.  
R. C. Luxembourg B 70.035.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le 25 octobre 2004 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
2. Approbation du bilan consolidé, du compte de profits et pertes consolidés au 31 décembre 2002;
3. Décharge aux administrateurs et au réviseur d'entreprises relativement aux comptes consolidés au 31 décembre 2002;
4. Approbation des bilan, compte de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 2003;
5. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour les comptes au 31 décembre 2003;
6. Approbation du bilan consolidé, du compte de profits et pertes consolidés au 31 décembre 2003;
7. Décharge aux administrateurs et au réviseur d'entreprises relativement aux comptes consolidés au 31 décembre 2003;
8. Ratification de l'ensemble des garanties accordées et actuellement en cours de validité;
9. Rectificatif au sujet de la nomination d'un réviseur d'entreprises pour la revue des comptes consolidés au 31 décembre 2003;
10. Modifications statutaires:
  - A. Suppression du 2<sup>ème</sup> paragraphe de l'article 8 des statuts relatif à l'information de l'assemblée des actionnaires préalablement à la conversion des actions au porteur en actions nominatives et vice versa;
  - B. Suppression de l'article 9 des statuts relatifs à la possibilité pour le conseil d'administration d'émettre des obligations hypothécaires;
  - C. Ajout à l'article 10 des statuts de la phrase suivante: Les administrateurs sont nommés pour un terme qui ne peut excéder 6 ans;
  - D. Suppression de l'article 12 des statuts;
  - E. Suppression à l'article 13 des statuts des termes «soit du président, soit en cas d'empêchement de celui-ci de l'administrateur le plus âgé»;
  - F. Modification du 1<sup>er</sup> paragraphe de l'article 14 des statuts pour lui donner la teneur suivante: «Le Conseil est présidé par un président de séance»;
  - G. Modification de l'article 15 pour lui donner la teneur suivante: «Les délibérations du conseil d'administration sont constatés dans des procès-verbaux. Les procès-verbaux sont signés par tous les membres qui ont participé à la réunion. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, courriel avec signature électronique, télégramme, télex ou télécopie. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration»;
  - H. Ajout à l'article 22 des statuts de la phrase suivante: Les commissaires aux comptes sont nommés pour un terme qui ne peut excéder 6 ans;
  - I. Modification de la première phrase de l'article 23 des statuts pour lui donner la teneur suivante: «L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit chaque année le dernier vendredi du mois de juin à 11.00 heures ou si ce jour n'est pas un jour ouvrable, le premier jour ouvrable suivant.»
11. Divers.

Les actionnaires sont avisés qu'un quorum de 50% des actions émises est requis pour délibérer sur le point 10. de l'ordre du jour. Si le quorum n'était pas atteint, une 2<sup>ème</sup> Assemblée portant sur ce point devra être convoquée. Les résolutions pour être valables devront réunir les 2 tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

II (04309/795/48)

*Le Conseil d'Administration.*

**QUATINGO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 32.607.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 26 octobre 2004 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 juin 2004, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 2004.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

II (04263/1023/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**SITROF HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 92.573.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le 27 octobre 2004 à 13.30 heures, au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Divers

II (04293/000/20)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**OPPORTUNITY INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 80.836.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra le lundi 25 octobre 2004 à 14.00 heures au siège social.

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturant le 31 décembre 2003.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003 et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

II (04301/584/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**GALIA FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 31.320.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra en date du 26 octobre 2004 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes

2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2004
3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Délibération conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
6. Divers

II (04310/506/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**GALOR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 28.343.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra en date du *26 octobre 2004* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2004
3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Délibération conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
6. Divers

II (04311/506/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**BENVEST S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 55.338.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le *25 octobre 2004* à 10.00 heures, au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Divers

II (04329/000/20)

*Le Conseil d'Administration.*

---